



La cheffe du  
Département de la  
santé et de l'action  
sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Monsieur  
Marc-Etienne Burdet  
Rue du Canal 14  
1400 Yverdon

«677884»

Lausanne, le 13 septembre 2019

**Votre courrier du 7 août 2019 – Hôpital Riviera-Chablais – Etes-vous au courant et êtes-vous complices ?**

---

Monsieur,

Votre courrier susmentionné m'est bien parvenu.

Après analyse de la situation, je vous confirme que la construction du bâtiment par l'Entreprise générale Steiner SA fait l'objet d'un suivi de l'exécution de la part du Maître de l'Ouvrage par le biais de ses mandataires (architectes et ingénieurs). Dans le cadre de ce suivi, aucune anomalie des chapes en ciment n'a été constatée. Des vérifications ont été effectuées afin de contrôler les charges préconisées par les ingénieurs pour leur réalisation. Ces vérifications ont démontré que la portance des chapes en ciment et leur composition étaient conformes au cahier des charges du Maître de l'Ouvrage.

Au vu de ce qui précède, vous pouvez considérer ma réponse comme complète et définitive et je vous informe qu'il ne sera pas donné suite à de nouveaux courriers sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du département



Rebecca Ruiz

**Copie**

- Monsieur Pierre-Yves Maillard, USS, Monbijoustrasse 61, 3007 Lausanne